



HAL
open science

Dénomination et figement

Gérard Petit

► **To cite this version:**

Gérard Petit. Dénomination et figement. Peter Blumenthal ; Salah Mejri. Les séquences figées : entre langue et discours, Franz Steiner Verlag, pp.131-144, 2008, Zeitschrift für Französische Sprache und Literatur. halshs-00410909

HAL Id: halshs-00410909

<https://shs.hal.science/halshs-00410909>

Submitted on 16 Mar 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DÉNOMINATION ET FIGEMENT

Par GÉRARD PETIT
(LDI-UMR 7187, Paris XIII)

1. Introduction

Nous entendons montrer que, sur le plan dénominatif, les spécificités sémantiques et référentielles des séquences figées sont partagées par d'autres catégories d'unités, *a priori* non-polylexicales et non susceptibles de rentrer dans la portée du figement.

Dans un premier temps nous procéderons à un réexamen des relations entre figement et polylexicalité pour nous interroger sur l'identité de la polylexicalité dans le processus de figement. A l'horizon, nous postulons qu'une extension du périmètre de la notion est nécessaire si l'on veut rendre compte de phénomènes structurellement analogues mais disjoints au sein de partages théoriques. Puis nous envisagerons les homologues fonctionnelles entre dénomination et figement, pour voir enfin comment la dénomination gère elle-même le figement.

Les relations entre dénomination et figement constituent un champ d'étude vaste et complexe, excédant l'espace imparti à cette communication. Pour cette raison, nous nous en tiendrons à des considérations majeures.

2. Figement et polylexicalité : quelle(s) compatibilité(s) ?

Les travaux menés explicitement sur le figement (cf. principalement ceux de Gross ainsi que de Mejri) s'appuient sur une réciprocity naturelle et nécessaire entre les deux propriétés. La question se pose néanmoins de déterminer dans quelle mesure l'une des deux représente le corollaire de l'autre. En effet, malgré les apparences, chacune ressortit à un ordre et à une configuration différents.

2.1. Les dimensions du figement : du syntagmatique au morphologique

Le figement constitue globalement un des vecteurs de la construction lexicale. Il est une condition de l'arbitrarisation : est (tenue pour) figée une séquence dont la linéarité est constituée d'une chaîne de places sémiotiques correspondant à des paradigmes (plus ou moins) défectifs, de sorte que la liberté de choix entre les composantes se voit d'autant restreinte (Gross 1996, Petit 1998, 2003a et b). Toutefois si l'on projette sur le figement une perspective uniquement fonctionnelle, l'envisageant comme une forme de sédimentation, le gabarit du segment devient secondaire du moment que sa structure reste composite et susceptible de voir sa variation contrainte, voire neutralisée. Pour cette raison, l'analyse qui prévaut pour les séquences polylexicales s'applique à l'identique à celles construites par la morphologie, que l'on se situe dans le domaine de la composition¹ ou dans celui de la dérivation. Pour ce qui est de la première, soit les noms :

1. *cancérologie / oncologie*

2. *ophtalmologue / ophtalmologiste*

¹Nous ne visons ici que la composition morphologique *stricto sensu*, celle procédant de la syntaxe (p.ex. *pomme de terre*, *manger les pissenlits par la racine*), étant comprise dans la polylexicalité telle qu'envisagée plus haut.

Ils instancient des bases non autonomes : *-logie, -onco, ophtalm-, -logue, -logiste*. Les jeux de variations repérables sur chacune des paires de dénominations montrent qu'une sélection, restreinte, est ouverte. Une observation des régimes d'emploi des unités atteste à l'inverse de répartitions relevant de l'arbitraire. Ainsi, contrairement à *cancérologie, oncologie* est-il réservé, dans le domaine spécialisé, au contexte hospitalier (dénomination de département, affichage). Pour sa part, *ophtalmologue* a remplacé *ophtalmologiste* sans qu'une raison linguistique ne vienne justifier l'inadéquation de la base *-logiste*, autrement que la tendance à l'uniformisation du paradigme des noms de métiers dans le domaine de la médecine. Plus largement, la relation entre les bases de composition procède d'une forme de figement dans la mesure où, sur une liste de possibles équivalents sur le plan sémantique, la lexicalisation a arrêté une sélection sur des items spécifiques en bloquant toute possibilité d'alternative.

Il a été montré (Corbin 1987, 1991, Corbin et Temple 1994, Temple 1996, 1998), que les affixes entretiennent entre eux des relations de synonymie (une même donnée sémantique peut être exprimée au moyen de suffixes différents). Toutefois, comme dans le cas précédent, la lexicalisation s'opère en arbitrarisant à chaque fois un seul des possibles à l'exclusion de tout autre. Nous prendrons deux exemples, à valeur emblématique (voir également Petit 2003b) :

- (i) des noms d'habitants peuvent se construire notamment à l'aide des suffixes : *-ien* (*Parisien*), *-ain* (*Toulousain*), *-ais* (*Bordelais*). Chacun d'entre eux véhicule la même instruction sémantique, tous étant également disponibles pour affixer une même base. Or, et c'est là précisément qu'il y a figement, la sélection de telle composante s'opère sans que des contraintes linguistiques² n'interviennent fondamentalement. Une base ne sélectionne qu'un seul suffixe, lequel permet de construire le nom d'habitant. D'où le blocage des possibles concurrents :

-ais et *-ain* sur la base *Paris* : **Parisais*, **Parisain*, ;
-ien et *-ais* sur la base *Toulouse* : **Toulousien*, **Toulousais* ;
-ien et *-ais* sur la base *Bordeaux* **Bordelien*, **Bordelain*.

- (ii) dans le domaine des voies de communications, les noms *fleuve* et *chemin de fer* peuvent produire par suffixation des adjectifs exprimant la propriété véhiculée par la base. Pour ce faire deux suffixes sont disponibles *-aire* et *-al*. La relation sémantique qu'ils induisent est identique, et ils sont susceptibles de s'appliquer tous deux à chacune des bases précitées. Toutefois, une sélection non prédictible linguistiquement, opère une répartition sur les bases (*ferroviaire* / *fluvial*) bloquant toute alternative de variation (**ferrovial* / **fluviaire*).

Une troisième forme de figement pourrait se déceler dans le recours à la supplétion. Le phénomène affecte les bases elles-mêmes : certaines UL imposent un changement de base pour la dérivation suffixale. Ainsi, pour ne prendre que deux exemples :

- l'adjectif formé sur *prison* n'est-il pas **prisonal*, mais *carcéral* ;
 - les adjectifs formés sur *estomac* sont *gastrique* et *stomachique* / *stomacal*³ ;

Pour chacune de ces UL, le dérivé a emprunté sa base à une unité non-autonome, qui ne fonctionne que comme supplétif. Ici encore aucun argument linguistique ne peut être invoqué pour justifier le fait : les bases autonomes correspondantes (*aveugle, poids, prison*) sont susceptibles chacune d'entrer dans un processus dérivationnel permettant la production d'un adjectif ou d'un nom selon les cas. En règle générale, les construits par base supplétive ne se régularisent pas, hormis quelques exceptions marginales, comme *ilien* (régularisation d'*insulaire*).

²Nous ne tenons pas compte du poids de l'héritage, c'est-à-dire de l'étymologie.

³*Gastrique* instancie réellement une base supplétive. En revanche on pourrait tenir celle rencontrée dans *stomachique* / *stomacal* comme allomorphique d'*estomac*.

On peut donc distinguer deux sortes de figement : l'un, syntagmatique, adossé à des séquences polylexicales, et un figement morphologique, décelable dans l'association spécifique établie et bloquée de telle base avec tel affixe ou autre base. A la différence du premier, qui se fonde dans des moules lexicosyntaxiques (Mejri 1997), le figement morphologique reste imprédictible. D'une part il satisfait aux règles de la morphologie constructionnelle (qui à leur façon imposent des moules), mais il n'est pas possible de prévoir linguistiquement quelle unité sera affectée par le phénomène ni comment⁴.

2.2. La question de la polylexicalité

Au plan sémantique le terme *polylexicalité* implique que la séquence concernée forme un tout constitué lui-même de plusieurs unités lexicales. Dans le cadre d'une compréhension syntagmatique du phénomène, les unités composantes sont des atomes syntaxiques. D'où l'orientation de cette conception de la polylexicalité vers le matériau périphrastique. Une approche morphologique ne retient que le caractère composite, l'important restant la construction de l'unité comme ensemble d'UL. Dans ce dernier cas, il n'est pas requis que les composants du construit soient des atomes syntaxiques. Ils peuvent l'être intégralement (*coffre-fort*, *porte-drapeau*), partiellement (*rêverie*, *parental*, *constitutionnel*, *hyperactif*) ou pas du tout (*cardiologie*, *cécité*, *pathétique*).

Les deux perspectives projetables sur le figement analysent la polylexicalité, et le terme *polylexicalité*, de manière différente. Si l'on admet qu'un mot construit voit sa signification scindée en deux composantes :

- le sens lexical, dénotatif, qui est informé par les propriétés du référent et fournit la substance de la définition lexicale ;

- le sens linguistique, prédictible depuis une décomposition analytique de l'unité, et qui ne saurait valoir pour sens lexical ;

alors, dotée d'une telle définition l'analyse envisagera comme polylexicale toute séquence composée de plusieurs unités lexicales, quel que soit par ailleurs leur format et leur degré d'autonomie. A ce titre *gastroentérite* constitue une unité polylexicale au même titre que *manger les pissenlits par la racine*, chacune étant composée de plusieurs unités lexicales. Une différence de régime dénominatif affecte toutefois la structure sémiotique de ces deux types de polylexicalité. Les unités liées (donc appartenant à la morphologie), qu'elles soient de premier niveau comme les bases ou de second comme les affixes, ne disposent pas d'une valeur dénomminative. En effet, il n'est pas possible d'admettre :

3. *gastr* / *enter* est ne nom d'un *x* qui W

4. *re-* / *-ie* / *-ite* est ne nom d'un *x* qui W

dans la mesure où les segments ne sont pas grammaticalisés (ils n'appartiennent à aucune catégorie syntaxique), et de ce fait ne sont pas aptes à identifier une catégorie référentielle (Petit 2008 à paraître). A l'inverse, dans le cas où la polylexicalité ressortit au syntagmatique, la séquence est généralement composée de dénominations (hormis les mots grammaticaux qu'elle peut instancier). La construction morphologique s'appuie pour sa part nécessairement sur du matériau dont l'articulation respecte deux schémas de base :

- UL libre (la base est un atome syntaxique : *faire*, *épice*) + UL liée (affixe : *re-*, *-ie*) ;

- UL liée (la base n'est pas autonome : *gastr-*, *enter-*) + UL liée (affixe : *-ite*).

La polylexicalité syntagmatique procède de la dénomination oblique (Mejri 1997) : une séquence polylexicale dénomme via ses composantes. Son homologue morphologique ne peut le faire que si l'unité concernée instancie un atome syntaxique.

⁴Un point reste à étudier, qui réunit étroitement les deux types de figement : chacun à sa façon procède d'une forme d'écart.

3. Dénomination et figement : des interrogations réciproques

Le point d'achoppement d'une réflexion réciproque sur la dénomination et le figement provient en premier lieu de la compréhension que l'on peut avoir, en tant que locuteur et linguiste, de la dénomination elle-même.

3.1. L'homologie fonctionnelle entre la dénomination et le figement

La notion de dénomination, et la propriété lexicosémantique qu'elle recouvre, ont été conceptualisées en linguistique par G.Kleiber (1984, 1996, 2001). La dénomination résulte d'une association référentielle codée entre un segment de réalité et une séquence linguistique :

Pour que l'on puisse dire d'une relation *signe / chose* qu'il s'agit d'une relation de dénomination, il faut au préalable qu'un lien référentiel particulier ait été instauré entre l'objet *x*, quel qu'il soit, et le signe *X*. [...] cette association référentielle n'a pas pour but une désignation uniquement momentanée, transitoire et contingente, de la chose, mais au contraire l'établissement d'une règle de fixation référentielle qui permet l'utilisation ultérieure du nom pour l'objet dénommé. (Kleiber 1984 : 79)

Les caractéristiques sémiotiques majeures de la relation de dénomination sont : (i) la stabilité et la récurrence d'emploi pour l'unité qui l'instancie ; (ii) la nécessité d'une mémorisation de la relation chez le locuteur ; (iii) le codage de cette relation⁵. Ces critères peuvent toutefois se réduire à un seul, nodal car nécessaire : la fixation stable et récurrente d'une relation entre une séquence linguistique et une contrepartie référentielle. La dénomination englobe dans sa portée aussi bien le matériau lexical simple que celui procédant du figement (p.ex. *chien*, *réparation*, *pomme de terre*), ce qui implique qu'aucun format n'est requis *a priori*⁶. Concernant les séquences figées, qu'elles relèvent de la morphologie ou bien de la syntagmatique, l'accession à la dénomination se présente comme un corollaire du figement, une forte homologie existant entre les deux propriétés :

a. la dénomination est une procédure de sédimentation (en cours ou achevée) de la relation référentielle, laquelle ne peut être acquise que si au préalable une sédimentation équivalente a été observée du côté du signifiant et du signifié. Pareil phénomène a été observé précédemment en (2.1.) aussi bien pour les séquences construites par la morphologies que pour celles relevant d'une structuration syntagmatique. Pour ces dernières : (i) au plan macrostructurel, la variation reste localisée sur un chaînon et n'affecte pas l'ensemble du signifiant. Dans le cas présent, une locution de type *casser les pieds / la tête...à qqn* prend la forme :

5. *casser* SN(+partie du corps) à *qqn* ;

(ii) au niveau microstructurel la variation observable sur SN(+partie du corps) n'est pas totale.

b. l'accès à la dénomination confère aux séquences figées une structuration sémantique axée sur la possession d'un sens lexical dénotatif indépendant du sens compositionnel (cf. plus haut), bien que l'observation montre fréquemment une relation (partielle) de motivation. Celle-ci peut être directe comme dans *barrage à enrochement* ou *scie circulaire*, ou bien passer par un trope comme dans *arbre de Noël* (tête de puits dans le domaine du forage pétrolier) ou *scie sauteuse* (la lame se déplace par mouvements verticaux). Quel que soit le degré de figement, il est acquis que le sens lexical isole une catégorie référentielle suffisamment autonome pour pouvoir être identifiée en elle-même et par opposition à d'autres qui lui sont connexes. Dans les cas où le figement n'est pas arrivé à son terme, la

⁵« [...] toute unité codée, c'est-à-dire toute unité associée mémoriellement à un référent, nom propre, item lexical (ou mot lexical) et lexie complexe, peut être considérée comme un nom-*name*. Les verbes, adjectifs, adverbes sont en effet, tout comme les substantifs, des signes codés et dans ce sens donc des dénominations. » (Kleiber 1984 : 82)

⁶Le fait que le critère fondamental soit sémiotique et non pas dimensionnel explique le phénomène.

dénomination ne peut être considérée comme acquise au titre des propriétés sémiotiques et sémantiques de l'unité.

c. le figement, de par la synthèse sémantique (totale ou partielle) qu'il opère, permet la constitution de dénominations, même si celles-ci s'appuient sur de pseudo atomes syntaxiques, c'est-à-dire des unités qui, prises indépendamment, ne disposent d'aucune autonomie syntaxique voire même d'aucun statut lexical, telles *bling* dans *bling-bling*, *rez* dans *rez de chaussée*, ou encore *us* dans *us et coutumes*. Si la sélection et la sédimentation d'une expression linguistique contribuent à la construction / constitution de la catégorie référentielle, dans le domaine du figement les deux opérations sont concomitantes : la construction de la catégorie ne peut être estimée accomplie que si le figement de l'expression qui la dénomme l'est à son tour ; réciproquement, le figement ne peut être acquis qu'une fois la catégorie cognitivement sédimentée. Le fait que la lexicalité des constituants ne soit pas une condition rédhibitoire montre que la fonction des construits est également (et avant tout ?) expressive : dresser un tableau du référent, au sens frégéen du terme. Si l'on verse cette remarque dans la perspective d'une approche dénominative du lexique, on admet que :

- la dénomination est une procédure d'identification référentielle qui, pour être valide, implique qu'une catégorie (référentielle) soit disponible et suffisamment structurée pour être cognitivement appropriable et opposable ;
 - l'expression entretienne avec cette catégorie une relation privilégiée, codée ;
 - que le sens lexical de l'expression soit sédimenté ;
- en revanche il n'est nullement impliqué que la construction de la séquence fasse elle-même nécessairement appel à des unités codées et / ou dénominatives.

3.2. Les dénominations et les figements

La théorisation dominante de la dénomination (Kleiber 1984, 1996, 2001) voit dans cette fonction l'apanage d'une catégorie syntaxique unique, celle du nom. Comme nous l'avons précisé, en aucun cas un format type (unité monolexicale vs polylexicale) n'est impliqué. Pareillement, on peut tenir que deux conditions sont minimalement requises pour les catégories syntaxiques :

- disposer d'une contrepartie référentielle virtuelle, standard ;
- entretenir avec cette contrepartie une relation codée, lexicalisée.

Cet ensemble, restreint, constitue une matrice de base suffisamment large pour englober dans sa portée des unités aussi variées que les noms, les verbes et les adjectifs (éventuellement les adverbes). Celles-ci en effet présentent les conditions *a priori* requises pour se voir considérées comme dénominations. La nouveauté consistera à considérer les verbes et les adjectifs comme des dénominations⁷.

Plusieurs partitions peuvent être opérées au sein du champ dénominatif selon des critères variés. Les plus pertinents concernent : la catégorisation syntaxique du lexique, le type de relation référentielle assumée par l'unité et le positionnement sociolinguistique de cette relation.

a. dénomination d'objet, de procès, de propriétés⁸. Cette tripartition peut recouvrir l'ensemble des catégories référentielles subsumables par le lexique. Une catégorie peut viser soit une entité (objet), soit un procès, soit une qualité d'entité ou de procès (propriété). Un tel partage se voit reflété par la catégorisation syntaxique du lexique. Les entités concrètes ou abstraites sont couvertes par les noms, lesquels sont prédisposés à fournir ce que nous appellerons des dénominations d'objets :

⁷En la matière la Terminologie a franchi le pas. La Linguistique reste plus circonspecte, même si certains chercheurs (notamment Tamba 1988) témoignent d'une avancée en la matière..

⁸Pour une analyse détaillée de ces trois modes de dénomination, nous renvoyons à Petit (2008 à paraître).

6. *manger des pommes de terre* (= légume : concret)
 7. *travailler dans la pomme de terre* (= secteur d'activité : abstrait)

La dénomination de procès peut prendre plusieurs formes syntaxiques. D'abord celle des verbes : *prendre ses responsabilités, baisser dans les sondages, clôturer à la hausse / à la baisse*. Mais aussi celle des noms en emploi prédicatif, notamment lorsqu'ils sont dérivés de verbes. Ainsi, si l'expression *se prendre la tête* constitue en elle-même un prédicat et par voie de conséquence une dénomination de procès, le nom *prise de tête* peut recevoir divers emplois :

8. *ses vacances en Grèce lui ont valu une belle prise de tête*
 9. *le concept de prise de tête ne figure pas encore à l'inventaire des affections neurologiques*

un, prédicatif, dans (8), paraphrasable par « *le fait de se prendre la tête* » ; un non-prédicatif, dans (9), où il renvoie à une entité. A ce titre tout nom, dès qu'il se voit occuper un emploi processuel, paraphrasable par « le fait de V », dispose d'une valeur prédicative. Cela est vérifié, même s'il n'est pas construit ou s'il l'est en dehors des nominalisations déverbiales :

10. *la grippe l'a épuisé* (= le fait d'avoir la grippe)
 11. *la pomme de terre lui donne des aigreurs d'estomac* (= le fait de manger de ce légume)

L'équation entre nom prédicatif et dénomination de procès n'est toutefois pas systématique. Si toute dénomination de procès est conditionnée à la possession d'un emploi prédicatif, la réciproque ne se vérifie pas, et ce à trois titres :

- (i) d'abord parce qu'une séquence déverbale est susceptible d'accéder à un emploi argumental par polysémisation (12). Dans ce cas elle fonctionnera comme dénomination d'objet :

12. *le forfait comprend le boire et le manger* (= le repas et la boisson : emploi non prédicatif et dénomination d'objet)

- (ii) ensuite parce que toute séquence en emploi prédicatif ne renvoie pas nécessairement à un procès :

13. *l'amabilité de Paul est touchante* (= le fait qu'il soit aimable, ce qui ne lui ressemble pas)
 14. *la pâleur de son visage faisait peine à voir* (= le fait qu'il soit pâle)

- (iii) enfin parce qu'il ne peut y avoir dénomination de procès que si la prédicativité focalise sur une évenance, et si le V dans la matrice interprétative « le fait de V » renvoie à un procès localisé dans le temps et non assimilable à un état (cf. (15) et (17) vs (16) et (18)) :

15. *il va prendre une décision d'un moment à l'autre*
 16. *il ne sait pas prendre une décision*
 17. *il a changé dix fois son fusil d'épaule dans cette affaire*
 18. *changer son fusil d'épaule, c'est sa seconde nature*

(16) et (18) s'interprètent comme décrivant un trait de comportement ou une disposition psychologique permanente.

La dénomination de propriété indexe une qualité. Elle est représentée *a priori* par les adjectifs qualificatifs. Le domaine du figement syntagmatique introduit toutefois une difficulté dans la reconnaissance de cette catégorie lexicale dans la mesure où si des unités construites dont la tête est adjectivale (*bleu-marine, vrai-faux, gris-cendre*) ne suscitent aucun problème d'identification, en revanche la question se pose devant des expansions dont la tête est nominale : *des cheveux poil-de-carotte*, ou bien qui ont la forme d'un Sprép. :

19. *un pantalon à la mode, un responsable à la hauteur, un ameublement de bric et de broc*

Ces expressions commutent aisément avec un adjectif et doivent donc être tenues pour telles. Ainsi, seront admis comme dénominations de propriétés, sur la base de leur comportement sémiotique :

- (i) les adjectifs qualificatifs, en ce qu'ils sont prédisposés à référer à des propriétés, qu'ils soient descriptifs ou non : *bleu, large, lourd, honnête, spécialiste* ; les adjectifs relationnels (*parental, routier, ultra-marin, suborbital, anti-sous-marin, anti-personnel, bidirectionnel, gastroentérologique...*) posent problème dans la mesure où ils sont dénominatifs et s'interprètent non pas comme des prédicats référant à des propriétés, mais comme des arguments du fait qu'ils subsument une description nominale. Dans ce cas, il convient de les considérer comme dénominations d'objets ;
- (ii) les prédicats verbaux ne référant pas à un procès localisé dans le temps mais envisagé comme une qualité, une caractéristique d'une chose ou d'un être vivant. Ainsi, dans :

20. *aujourd'hui il pleut*

21. *il pleut souvent en Bretagne*

(20) décrit un événement localisé, borné, tandis que (21) renvoie à une caractéristique permanente. De la même manière :

22. *Paul prend ses désirs pour des réalités*

23. *Paul boit du petit lait*

peuvent renvoyer à une situation localisée ou bien à un trait de caractère de Paul qui n'a pas besoin d'un ancrage situationnel pour être valide. Dans le premier cas, les expressions *prendre ses désirs pour des réalités* et *boire du petit lait* sont à considérer comme dénominations de procès, dans le second comme dénominations de propriété.

b. dénominations diaphasiques et dénominations diastratiques. Certaines unités comme *pomme de terre, grippe, manger, pleuvoir, rouge, grand* peuvent être comprises comme dénominations⁹, tandis que d'autres peuvent se voir opposer une forme de refus : *à la mode, de bric et de broc, mi-figue mi-raisin, changer son fusil d'épaule, prendre ses désirs pour des réalités, manger les pissenlits par la racine, prendre une décision, prendre froid, avoir faim*. Les raisons peuvent se regrouper en deux grands faisceaux :

- (i) un premier concerne le format lexical, syntaxique et typographique de l'unité en question. Un partage implicite, hérité d'une tradition grammaticale a imposé comme modèle inconscient de l'unité lexicale le mot typographique. Des dérogations à ce principe s'observent toutefois dans la classe des noms avec le nom composé, structure qui admet entre autres les séquences polylexicales du type de celles reconnues par Benveniste sous le nom de synapsies : *pomme de terre, boîte aux lettres, police d'assurance*, etc. Toutefois cette tolérance, puisqu'il tel est bien le cas, se limite à cette seule classe syntaxique.

⁹Moyennant toutefois que l'on ait admis au préalable une extension de la dénomination à d'autres classes que celle des noms.

- (ii) une seconde difficulté tient au statut sociolinguistique et référentiel des séquences. S'il est admissible que *pomme de terre*, *boîte aux lettres* ou *police d'assurance* sont des dénominations, en revanche, la question se pose pour des expressions comme : *manger les pissenlits par la racine*, *prendre ses désirs pour des réalités*, *changer son fusil d'épaule* ou encore *prise de tête*, *stage parking*, *lycée pouvelle* du fait même qu'elles appartiennent à un registre de langue marqué. En clair la possession d'un statut dénominatif semble mieux admise pour les unités du registre standard (par définition non-marqué) que pour celles qui lui sont périphériques. Deux faits doivent être pris en compte. D'abord l'unicité de principe de la dénomination et l'apparente contradiction que vient y introduire le figement. Tels qu'ils ont été formulés par Kleiber (1984) les tests de dénomination postulent une relation référentielle fondée sur le modèle adamique (nous soulignons) :

24. X est le nom d'un x qui W

25. un x qui W s'appelle un X

où la référenciation s'entend comme singleton mettant en regard une unité de la langue pour chaque catégorie référentielle identifiée. Deux relations sémantiques viennent mettre en défaut une configuration aussi restreinte : la polysémie (plus d'une relation référentielle pour une même unité lexicale) et la synonymie (plusieurs unités lexicales pour une même relation référentielle). Or le régime des vocabulaires appartenant à un registre marqué est précisément celui de la synonymie dans la mesure où ces unités entrent dans leur très grande majorité en concurrence avec des unités lexicales standards : *avalier son bulletin de naissance* = *mourir* ; *fric-frac* = *cambriolage* ; *se fiche le doigt dans l'oeil* = *se tromper* ; *se tenir à carreaux* = *se tenir tranquille*. Statistiquement le phénomène est plus sensible au sein des unités monolexicales (*bagnole* = *voiture* ; *bouquin* = *livre* ; *godasse* = *chaussure*). Toutefois, là où le figement se distingue, c'est dans la production de faux synonymes, c'est-à-dire d'unités qui circonscrivent une catégorie référentielle inédite, non couverte dans le lexique standard, et s'imposent comme quasi-synonymes d'unités lexicales standards bien que leur fonctionnement les apparente à des hyponymes. Elles construisent relativement à ces UL standards une relation sémantique exprimant :

- (i) une forme de modalisation : *avoir la dalle* = « avoir très faim » ; *partir sur les chapeaux de roues* = « partir très vite » ; *filer à l'anglaise* = « partir en cachette » ; *prise de tête* = « forte tracasserie » ; *se prendre les pieds dans le tapis* = « se tromper totalement » ;

- (ii) un prédicat complexe car multiple : *manger les pissenlits par la racine* = « être mort et enterré » ; *avoir les dents sèches* = « être mort » ; *manger la grenouille* = « faire faillite » ; *avoir la gueule de bois / mal aux cheveux* = « se sentir douloureux suite à un excès de boisson » ; *langue de bois* = « discours / formule figée de la propagande politique ».

L'analyse du vocabulaire familier révèle un des fonctionnements du figement en contexte familier : fournir un outil expressif (davantage que référentiel) permettant de mettre en scène la trivialisation du référent inhérente car nécessaire à la familiarité.

Si l'on modifie la perspective et que l'on se situe non plus sur l'axe diastratique mais diaphasique (opposant la langue générale à la terminologie / aux terminologies), le fonctionnement du figement (morphologique et syntagmatique) procède suivant une logique différente, dans la mesure où il acquiert une productivité particulière sur les noms et plus spécifiquement les dénominations d'objets : *police d'assurance*; *arbre de Noël* (domaine du forage pétrolier); *barrage à enrochement* ; *terminal de cuisson* ; *client potentiel*, *compte sur livret*, etc. bien que les dénominations de procès à formant nominal soient également présentes : *levée d'écrous*, *prise de bénéfice*, *libération conditionnelle*, *avance sur recette*¹⁰, etc. Une telle propension à la création nominale demande à être analysée en regard d'un des objectifs des terminologies : identifier des entités susceptibles d'être reflétées au sein de

¹⁰Ces dénominations de procès peuvent également recevoir, dans certains contextes, une interprétation qui leur confère une valeur de dénominations d'objets.

conceptologies. Or, quelles que soient les avancées notées ces dernières décennies en terminologie dans la réflexion sur les concepts, les pratiques locutoires restent encore très tributaires de représentations axées sur les entités. Pour cette raison, il n'est pas surprenant que la création de dénominations d'objets se voie privilégiée, de manière plus ou moins conscientisée, dans l'activité technique et scientifique.

A l'intérieur des discours spécialisés, une répartition entre figement morphologique et syntagmatique s'observe en fonction des domaines concernés. Il convient en la matière de rester prudent, toutefois de grandes tendances se dessinent : globalement les domaines scientifiques (notamment les sciences dures : physique, chimie, biologie) ont volontiers recours au figement morphologique¹¹ tandis que les domaines dits techniques passent préférentiellement par le figement syntagmatique. Quelques uns (mathématiques, linguistique) mobilisent les deux modes de formation sans privilégier l'un de manière marquée. Aucune raison linguistique ne vient justifier ces choix, qui semblent relever de pratiques ritualisées. Un point est acquis, lequel inscrit le figement comme composante essentielle de la constitution des terminologies et de la dénomination terminologique : le terme est par essence une unité lexicale répondant à une exigence de motivation. La structuration de la catégorie référentielle à laquelle il est adossé doit être lisible dans celles de sa sémiotique. Cette condition est impérative et peut être la cause d'un rejet de candidats-termes estimés trop opaques ou présentant un déficit de motivation. A cet égard, les normes ISO 704, titre 7.3 *Formation des termes* spécifient que :

Un terme est motivé lorsque le concept qu'il désigne peut être déduit, au moins en partie, sans la définition ; autrement dit, quand la morphologie du terme laisse transparaître sa signification. Pour rendre un terme motivé, un caractère clé, en général un caractère distinctif, est utilisé pour créer le terme lui-même. Il est recommandé d'utiliser uniquement des caractères distinctifs ou essentiels qui ne risquent pas de changer rapidement en raison des évolutions technologiques. Sinon, on peut être amené à avoir à dénommer à nouveau le concept au moindre changement technologique.

Même si ces précisions demeurent très insuffisantes, elles constituent un cadre général fondant la motivation comme régime sémiotique de la composition terminologique, voire de la création de termes. La terminologie revendique le statut de dénomination pour les unités qu'elle valide¹², celui-ci ne leur étant attribué qu'à cette dernière condition. Si l'on joint cette caractéristique à la précédente (la possession d'une motivation acquise par procédure de figement morphologique ou syntagmatique), alors le terme apparaît comme une unité nodale de la problématique entre dénomination et figement. A son tour, la terminologie apparaît comme le domaine où s'applique par excellence la conjonction des deux.

4. Conclusion

Il serait prématuré de conclure tant les relations entre dénomination et figement méritent d'être décrites dans le détail et tant l'approche proposée ici a été schématique. Toutefois quelques lignes de forces peuvent être tirées : (i) une réflexion sur l'influence réciproque des deux propriétés gagne à être menée à l'aune d'un réaménagement théorique, tant des notions de polylexicalité et de figement, que de celle de dénomination ; (ii) il s'ensuit une compréhension étendue de la polylexicalité et du figement, lesquels s'affranchissent des limites de la seule syntagmatique pour inclure les faits de morphologie ; (iii) le partage identitaire institué à l'initiative de morphologues entre construction syntaxique et construction morphologique s'en voit d'autant hypothéqué et permet un accès privilégié aux homologues fonctionnelles et non plus aux seules disparités fonctionnelles ; (iv) la dénomination constitue un outils d'analyse des séquences figées, ainsi qu'un levier permettant d'en dresser une typologie. Celle-ci n'est

¹¹Le fait que leurs terminologies soient héritières des taxinomies établies au XVIIIe siècle n'est pas étranger à cette option. Ces disciplines ont emprunté le modèle de construction des dénominations dont elles sont les héritières.

¹²En principe et par principe, un terme ne peut prétendre à ce statut que s'il est au préalable légitimé par une instance de validation (expert, autorité institutionnelle, etc.), faute de quoi il ne peut être considéré que comme candidat-terme.

plus fondée sur les seules propriétés syntaxiques des séquences, mais sur les modalités de leur référenciation ainsi que sur leur positionnement sociolinguistique.

5. *Eléments bibliographiques*

Bosredon B, Tamba I. & Petit G. (dir.) 2001, *Cahiers de Praxématique* n°36, *Linguistique de la dénomination*, Université Paul Valéry, Montpellier.

Cabré M. T. 1998, *La terminologie, Théorie, méthode et applications*, traduction J. Humbley & M. Cormier, Armand Colin, Paris / Presses de l'Université d'Ottawa.

Corbin D. 1987, *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Tübingen, Niemeyer, Presses du Septentrion, Université de Lille.

Corbin D. 1991 a, « Sens et définition : de la compositionnalité des mots construits » *Linguisticae Investigationes*, J. Benjamin, Amsterdam- Paris, p 189-218.

Corbin D. 1991 b, « La formation des mots : structures et interprétations », *Lexique* n°10, Lille.

Corbin D. & Temple M. 1994, « Le monde des mots et des sens construits », *Les Cahiers de lexicologie* Vol. LXV 1994-II, INaLF, Paris, Didier érudition.

Fradin Bernard. 1999. « Syntaxe et morphologie » *Histoire Epistémologie Langage* 21 2:7-43

Gross G. 1988 a, « Degré de figement des noms composés », *Langages*, n°90, Paris, Larousse.

Gross G. 1996, *Les expressions figées en français, noms composés et autres locutions*, Paris, Ophrys.

Kleiber G. 1984, « Dénomination et relations dénominatives » *Langages* n°76, Paris, Larousse, p 77-94.

Kleiber G. 1996, « Noms propres et noms communs : un problème de dénomination », *Meta*, numéro spécial *La dénomination*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

Kleiber G. 2001, « Remarques sur la dénomination », in Bosredon B., Tamba I. & Petit G. (dir.).

Mejri S. 1997, *Le figement lexical. Descriptions linguistiques et structuration sémantique*. Tunis, Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba.

Mejri S 1998a, « Structuration sémantique et variation des séquences figées » in Mejri S., Gross M, Clas A. & Baccouche T. 1998, dir *Le figement lexical*, Actes des Premières Rencontres Méditerranéennes, les 17-18 et 19 septembre 1998, Tunis, C.E.R.E.S..

Mejri S. 1998b, « Le figement et la linéarité du signe linguistique », *L'information grammaticale*, Numéro Spécial Tunisie, Paris – Tunis, C.E.R.E.S.

Mejri S. 1999, « Unité Lexicale et polylexicalité », in Petit G. (1999) (dir.) *Linx*, n°40, “Le statut d’unité lexicale”, Université de Paris X-Nanterre.

Mejri S. 2000, « Figement et dénomination », *Meta*, XLV-4, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

Mejri S. 2002, « Le figement lexical : nouvelles tendances », *Cahiers de Lexicologie* n°80, Paris, Honoré Champion.

Mejri S. (dir.) 2003, *Syntaxe et sémantique* n°5, « Polysémie et polylexicalité », Caen, Presses Universitaires de Caen.

- Mejri S. 2006, « Figement, néologie et renouvellement du lexique » *in* Mejri, Petiot & Petit (dir.).
- Norme NF ISO 1087-1, février 2001, *Travaux terminologiques. Vocabulaire*, AFNOR.
- Norme NF ISO 704-1, avril 2001, *Travail terminologique. Principes et méthodes* AFNOR.
- Petit G. 1998 d, « Dénomination et discours », Actes du Premier Symposium International d'Analyse du discours, Madrid, Universidad Complutense de Madrid.
- Petit G. 1999 a (dir.) *Linx*, n°40, « Le statut d'unité lexicale », Université de Paris X-Nanterre.
- Petit G. 2000 a, « Dénomination et lexique », *Journal of French Language Studies*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Petit G. 2001a, « Pour une conception lexicologique de la dénomination », *Cahiers de praxématique*, n°36, Université Paul Valéry, Montpellier.
- Petit G. 2001 c, « L'introuvable identité du terme technique », *Revue française de linguistique appliquée*, Langue et discours spécialisés, Vol. VI-2, Association Française de Linguistique Appliquée, Amsterdam, De Werelt.
- Petit G. 2003 a, « Figement lexical et lemmatisation : les locutions de type SV », *Les Cahiers de Lexicologie*, n°82, 2003-1, INaLF-CNRS, Paris, Didier Érudition.
- Petit G. 2003 b, « Dénomination et autonymie », Actes du colloque *Le fait autonymique*, organisé à Paris par le SYLED les 5-7 octobre 2000. actes publiés sur Internet.
- Petit G. 2004 a, « La sémantique plurielle des séquences polylexicales » *Syntaxe et sémantique*, "Polysémie et polylexicalité", n°5, Caen, Presses universitaires de Caen.
- Petit G. 2006 a, « Synonymie et dénomination » *in* Mejri, Petiot & Petit (dir.).
- Petit G. 2007 (à paraître,) « La dénomination des genres discursifs : contraintes linguistiques et pragmatiques », *A la croisée des mots*, Mélanges offerts au Professeur Taieb Baccouche, sous la direction de Salah Mejri, Faculté des Lettres et des sciences humaines de Sousse.
- Petit G. 2008 (à paraître,) *La dénomination : approches linguistique et terminologique*, Bibliothèque de l'Information grammaticale, Peeters, Louvain-Paris, 461p.
- Temple M. 1996, *Pour une sémantique des mots construits*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion.
- Temple M. 1998, « Sens des mots et images du monde : les mots construits montrent leurs référents », *Le gré des langues*, Paris, L'Harmattan.